

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### Identificateur du produit

**Forme du produit :** Mélange

**Nom du produit :** Acide sulfurique, 15-33 %

**Formule :** H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>

### Utilisation prévue du produit

Applications industrielles; électrolyte à batterie

**Utilisation de la substance / préparation** Utilisation industrielle

### Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

#### **Fabricant**

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

www.chemtradelogistics.com

### Numéro de téléphone d'urgence

**Numéro d'urgence** : Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification (SGH-États-Unis)**

Corr. cutanée 1A H314

Lésion ocul. 1 H318

Aquatic nocif pour la vie 3 H402

### Éléments d'étiquetage

#### **Étiquetage SGH-États-Unis**

**Pictogrammes de danger (SGH-États-Unis)** :



**Mention d'avertissement (SGH-États-Unis)** : Danger

**Mentions de danger (SGH-États-Unis)** : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H402 - Aquatique aiguë éviter le

**Conseils de prudence (SGH-États-Unis)** : P260 - Ne pas respirer la fumée, le brouillard, les vapeurs, les aérosols

P264 - Se laver les mains et les avant-bras soigneusement après manutention.

P273 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage, des gants de protection, des vêtements de protection.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

P321 - Un traitement spécifique est urgent (voir la Section 4 sur cette étiquette)

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

## Autres dangers

Autres dangers ne contribuant pas à la classification : Non disponible

**Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis)** Non disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Substances

#### Mélange

Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification (SGH-États-Unis)
Acide sulfurique	(N° de CAS) 7664-93-9	15 - 33	Corr. mét. 1, H290 Corr. cutanée 1A, H314 Lésion ocul. 1, H318 Carc. 1A, H350

Texte complet des phrases H : voir la section 16

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins

**Général** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : demander des soins médicaux/une consultation médicale. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

**Inhalation** : Utiliser une protection respiratoire appropriée, transporter immédiatement la personne exposée à l'extérieur. La maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Administrer de l'oxygène ou la respiration artificielle si nécessaire. Demander immédiatement un avis médical. Les symptômes peuvent être retardés.

**Contact avec la peau** : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 60 minutes. Demander une assistance médicale. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

**Général** : Corrosif. Cause des brûlures.

**Inhalation** : Provoque une grave irritation respiratoire en cas d'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre des brûlures au nez et à la gorge, de constriction des voies aériennes, une difficulté à respirer, un essoufflement, des bronchospasmes, des douleurs thoraciques et des expectorations spumeuses roses. Peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques. Peut causer un œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés.

**Contact avec la peau** : Un contact peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques.

**Contact avec les yeux** : Un contact peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques. Peut provoquer la cécité.

**Ingestion** : Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une petite quantité de cette matière se traduira par de graves dangers pour la santé.

**Symptômes chroniques** : Un contact répété ou prolongé peut causer des lésions aux poumons. Un contact prolongé et répété causera des lésions permanentes aux tissus. Peut causer le cancer lorsque contenu dans un brouillard d'un acide organique fort.

### Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les conditions d'incendie environnantes.

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

**Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas laisser l'eau s'infiltrer à l'intérieur des récipients. Ne pas appliquer un jet d'eau directement à la source de la fuite. Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. Un jet d'eau direct causera une violente éclaboussure et la production de chaleur.

## **Dangers spécifiques de la substance ou du mélange**

**Risque d'incendie** : Ininflammable. Dans des conditions d'incendie, cette matière peut produire : Oxydes de soufre.

**Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Réagit avec l'eau. Toujours ajouter l'acide à l'eau. Ne PAS ajouter d'eau à un acide!

## **Conseils aux pompiers**

**Mesures de prudence contre l'incendie** : Non disponible

**Mesures de lutte contre les incendies** : Rester en amont. Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

**Protection pendant la lutte contre un incendie** : Les pompiers doivent utiliser une tenue d'intervention complète, y compris un appareil respiratoire à pression positive homologué NIOSH, pour se protéger contre la combustion dangereuse possible ou les produits de décomposition et les faibles teneurs en oxygène. Il faut évacuer la zone et combattre le feu à partir d'une distance maximale ou utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau. Couvrir le liquide rassemblé avec une mousse. Les récipients peuvent accumuler une pression s'ils sont exposés à une chaleur radiante; refroidir les récipients avec de grandes quantités d'eau longtemps après que le feu a été éteint. S'éloigner immédiatement de la zone en présence d'un son croissant qui provient de l'évacuation d'air des dispositifs de sécurité ou d'une décoloration des cuves, des réservoirs ou des pipelines. Il faut savoir que le liquide brûlant flottera sur l'eau. Aviser les autorités appropriées si le liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de soufre.

**Autres informations** : Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

## **Références à d'autres sections**

Consulter la Section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Non disponible

### **Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence**

**Équipement de protection** : Utiliser une protection respiratoire recommandée. Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection oculaire/ faciale.

**Mesures d'urgence** : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer le personnel non requis. Ventiler la zone. Rester en amont.

### **Pour le personnel d'urgence**

**Équipement de protection** : Utiliser une protection respiratoire recommandée. Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection oculaire/ faciale.

**Mesures d'urgence** : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer le personnel non requis. Ventiler la zone.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Si un déversement peut pénétrer dans une voie d'eau, y compris des ruisseaux qui sèchent par intermittence, communiquer avec le U.S. COAST GUARD NATIONAL RESPONSE CENTER au 1 800 424-8802. En cas d'accident ou de déversement routier, aviser CHEMTREC au 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou CANUTEC au 1 613 996-6666 (au Canada CHEMTREC. Dans les autres pays, communiquer avec CHEMTREC au (code international) +1 703 527-3887.

### **Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage**

**Pour l'isolation** : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** : Ventiler la zone. Petits déversements liquides : recueillir dans un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Ramasser le matériau absorbant et le placer dans un récipient étanche et étiqueté pour une élimination adéquate. Mettre en œuvre de bonnes pratiques d'entretien - un déversement peut être glissant sur une surface lisse, qu'elle soit mouillée ou sèche. Déversement liquide : neutraliser avec de la poudre de pierre à chaux ou du bicarbonate de sodium.

### **Références à d'autres sections**

Consulter la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions de stockage :** Un entreposage extérieur détaché est préféré.

**Matériaux incompatibles :** Agents réducteurs. Matières organiques. Alcalis. Humidité.

**Aire de stockage :** Stocker dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Applications industrielles; électrolyte à batterie

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Acide sulfurique (7664-93-9)		
ACGIH - ÉTATS-UNIS	TWA de l'ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
OSHA - ÉTATS-UNIS	OSHA - PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH - ÉTATS-UNIS	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - IDLH	IDLH - États-Unis (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> (thoracique, contenu dans les brouillards d'acides inorganiques forts)
Manitoba	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,6 mg/m <sup>3</sup>
Saskatchewan	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT STEL (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection individuelle :** Écran facial. Masque à gaz à une concentration dans l'air supérieure à la valeur TLV. Vêtements résistants à la corrosion.

**Matériaux des vêtements de protection :** Vêtements résistants aux acides.

**Protection des mains :** Gants de protection imperméables.

**Protection des yeux :** Écran facial.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés. Combinaison résistante aux produits chimiques. Tablier en caoutchouc, bottes.

**Protection respiratoire :** Un respirateur ou un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition en milieu de travail établies.

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

**Gestion de l'exposition environnementale :** Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent
Odeur	: Inodore à faible odeur d'hydrocarbure et/ou d'œufs pourris.
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 0,3
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	: Non disponible
Point de congélation	: -37,4 °C (-35,3 °F) à 30,79 %; -55,2 °C (-67,3 °F) à 39,92 %; -36,4 °C (-33,5 °F) à 49,47 %
Point d'ébullition	: 109 °C (229 °F) à 32,05 %; 118 °C (244 °F) à 42,63 % : 127 °C (260 °F) à 50,87 %
Point d'éclair	: Sans objet
Température critique	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Température de décomposition	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité	: Sans objet
Tension de vapeur	: 0,52 à 30 %; 2,10 à 40 %; 4,60 à 50 %
Densité de vapeur relative à 20 °C	: 3,4 (air = 1)
Densité relative	: Non disponible
Densité	: 1,2288 à 30,79 %; 1,3063 à 39,92 %; 1,3942 à 49,47 %
Solubilité	: Eau : Soluble dans l'eau froide et chaude. Acétone : Partiellement soluble Solvant organique : Partiellement soluble dans le méthanol.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à un choc mécanique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'un choc mécanique.
Données sur les risques d'explosion - Sensibilité à une décharge statique	: Ne devrait pas présenter un danger d'explosion à la suite d'une décharge statique.

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité :** Réagit avec l'eau. Toujours ajouter l'acide à l'eau. Ne PAS ajouter d'eau à un acide!

**Stabilité chimique :** Stable à température et pression normales.

**Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter :** Protéger de l'humidité.

**Matériaux incompatibles :** Éviter le contact avec la plupart des métaux, les carbures, le sulfure d'hydrogène, la térébenthine, les acides organiques, les matières combustibles (bois, papier, coton) et autres matières organiques et facilement oxydées.

**Produits de décomposition dangereux :** Dans des conditions d'incendie, cette matière peut produire : Oxydes de soufre.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë :** Mortel par inhalation.

**Données sur la DL<sub>50</sub> et la CL<sub>50</sub> :** Non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Provoque de graves brûlures cutanées et de graves lésions oculaires.

**pH :** 0,3

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Provoque de graves lésions des yeux.

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

pH : 0,3

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non classé

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non classé

**Tératogénicité** : Non disponible

**Cancérogénicité** : Peut causer le cancer lorsque contenu dans un brouillard d'un acide organique fort.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classé

**Toxicité pour la reproduction** : Non classé

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classé

**Danger par aspiration** : Non classé

**Symptômes/lésions après inhalation** : Provoque une grave irritation respiratoire en cas d'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre des brûlures au nez et à la gorge, de constriction des voies aériennes, une difficulté à respirer, un essoufflement, des bronchospasmes, des douleurs thoraciques et des expectorations spumeuses roses. Peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques. Peut causer un œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés.

**Symptômes/lésions après contact avec la peau** : Peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques.

**Symptômes/lésions après contact avec les yeux** : Peut causer une grave irritation immédiate qui évolue rapidement vers des brûlures chimiques. Peut provoquer la cécité.

**Symptômes/lésions après ingestion** : Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une petite quantité de cette matière se traduira par de graves dangers pour la santé.

**Symptômes chroniques** : Un contact répété ou prolongé peut causer des lésions aux poumons. Un contact prolongé et répété causera des lésions permanentes aux tissus. Peut causer le cancer lorsque contenu dans un brouillard d'un acide organique fort.

## Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

**Données sur la DL<sub>50</sub> et la CL<sub>50</sub> :**

<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>	
DL <sub>50</sub> orale chez le rat	2 140 mg/kg
CL <sub>50</sub> par inhalation chez le rat (mg/l)	510 mg/m <sup>3</sup> (durée d'exposition : 2 h)
ETA (orale)	2140,000 mg/kg de poids corporel
ETA (poussière, brouillard)	510,000 mg/l/4 h

<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>	
Groupe CIRC	1

## **SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Toxicité** Non classé

<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>	
CL <sub>50</sub> Poisson 1	500 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Brachydanio rerio [statique])

### **Persistence et dégradation**

<b>Acide sulfurique, 15-33 %</b>	
Persistence et dégradation	Le produit est biodégradable.

### **Potentiel de bioaccumulation**

<b>Acide sulfurique, 15-33 %</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas être bioaccumulable.

<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>	
FBC Poisson 1	(aucune bioaccumulation)

**Mobilité dans le sol** Non disponible

**Autres effets indésirables** Non disponible

## **SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Recommandations sur l'élimination dans les eaux d'égout** : Ce produit est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir éloigné des égouts et des cours d'eau.

**Recommandations sur l'élimination des déchets** : Éliminer les déchets conformément à la réglementation locale, régionale, provinciale, territoriale, nationale et internationale.

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Conformément au DOT

Désignation officielle de transport : ACIDE SULFURIQUE avec un maximum de 51 % d'acide

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2796

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Numéro GMU : 157



### 14.2 Conformément à l'IMDG

Désignation officielle de transport : ACIDE SULFURIQUE

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2796

Groupe d'emballage : II

Codes d'étiquette : 8

EmS N° (incendie) : F-A

EmS N° (déversement) : S-B



### 14.3 Conformément à l'IATA

Désignation officielle de transport : ACIDE SULFURIQUE

Groupe d'emballage : II

Numéro d'identification : UN2796

Classe de danger : 8

Codes d'étiquette : 8

Code GMU (IATA) : 8L



### 14.4 Conformément au TMD

Désignation officielle de transport : ACIDE SULFURIQUE avec un maximum de 51 % d'acide

Groupe d'emballage : II

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2796

Codes d'étiquette : 8



## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Règlements fédéraux américains

Acide sulfurique, 15-33 %	
SARA - Section 311/312 - classes de danger	Risque immédiat pour la santé (aigu) Risque différé (chronique) pour la santé Danger de réaction
Acide sulfurique (7664-93-9)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Inscrit(e) sur la liste SARA, Section 302 (liste de produits chimiques toxiques particuliers)	
Inscrit(e) sur la liste SARA, Section 313 (liste de produits chimiques toxiques particuliers)	
SARA Section 302 - Quantité seuil de planification (TPQ)	1000
SARA Section 313 - Déclaration des émissions	1,0 % (aérosols acides, y compris les brouillards, les vapeurs, les gaz, les brumes et autres formes aériennes de particules de toute sorte)

### États-Unis Réglementation des États

Acide sulfurique, 15-33 %
---------------------------

# Acide sulfurique, 15-33 %

## Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

<b>Réglementation provinciale ou locale</b>	Les brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont présents sur la liste des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou une toxicité pour la reproduction (Prop. 65 de la Californie).
---	---

<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>	
<b>États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Liste de cancérigènes</b>	AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer.

<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>
Les brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont présents sur la liste des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou une toxicité pour la reproduction (Prop. 65 de la Californie). États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants atmosphériques toxiques - non cancérigènes aigus États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants atmosphériques toxiques - non cancérigènes chroniques États-Unis - Californie - Liste des contaminants atmosphériques (AB 1807, AB 2728) États-Unis - Connecticut - Polluants atmosphériques dangereux - HLV (30 min) États-Unis - Connecticut - Polluants atmosphériques dangereux - HLV (8 h) États-Unis - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - quantités à déclarer États-Unis - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Concentrations ambiantes acceptables États-Unis - Idaho - Polluants atmosphériques toxiques non cancérigènes - Niveaux d'émission États-Unis - Idaho - Limites d'exposition professionnelle - TWAs États-Unis - Illinois - Contaminants atmosphériques toxiques cancérigènes États-Unis - Illinois - Contaminants atmosphériques toxiques États-Unis - Louisiane - Liste des quantités à déclarer pour les polluants États-Unis - Maine - Polluants atmosphériques - Polluants atmosphériques dangereux États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

<b>Réglementation canadienne</b>	
<b>Acide sulfurique, 15-33 %</b>	
Classification SIMDUT	Catégorie D Division 1 Subdivision A - Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves Catégorie E - Matières corrosives



<b>Acide sulfurique (7664-93-9)</b>	
Inscrit sur l'inventaire LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada) Inscrit sur la liste de divulgation des ingrédients du Canada	
Classification SIMDUT	Catégorie D Division 1 Subdivision B - Matières toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves Catégorie D Division 2 Subdivision A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques Catégorie E - Matières corrosives

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPC.

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<b>Date de révision</b>	: 05/31/16
<b>Indications des changements</b>	: Date de révision, <b>Point de congélation</b>
<b>Autres informations</b>	: Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200.

# Acide sulfurique, 15-33 %

Fiche de données de sécurité

conformément au Federal Register/Vol. 77, n° 58/Lundi, 26 mars 2012/ Règles et règlements

## Phrases complètes des textes du SGH :

Lésion ocul. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1
Corr. cutanée 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H350	Peut provoquer le cancer
H402	Aquatic nocif pour la vie

## Partie responsable de la préparation du présent document

CHEMTRADE LOGISTICS, INC.

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

*Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement SIMDUT du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.*

Amérique du Nord - SGH États-Unis 2012 et SIMDUT 2

